

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Entre les soussignés :

Logis Hôtel le Béfranc, représenté par Didier Chataing en qualité de responsable, désigné dans ce qui suit sous le terme le gestionnaire,

D'une part,

Et,

Loire Forez agglomération, représentée par sa vice-présidente en charge de la culture, Madame Evelyne Chouvier, habilitée par la présente suivant l'arrêté de délégation N°441 du 20 juillet 2020 et la délibération N°33 du 12 décembre 2023, désignée dans ce qui suit sous le terme l'utilisateur,

D'autre part.

Ils exposent ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'occupation du Logis Hôtel le Béfranc de Saint-Bonnet-le-Château.

Article 1^{er} – Objet de la convention

Dans le cadre de l'organisation du **Festival « Ciné-jeux »** qui se déroulera le samedi 13 juillet 2024, le logis Hôtel le Béfranc met à disposition des salles de l'Hôtel situé à Saint-Bonnet-le-Château dans le cadre d'une création Cluedo géant, comme suit :

- 1 pièce du bas (annexe restauration), salle de réunion
- 1 chambre PMR
- 1 lieu extérieur : parking arrière
- 5 chambres

Il est précisé pour la décoration, de ne pas coller des éléments sur les murs.

Déroulé de l'animation :

- Installation en amont : à partir de 14h
- Déambulation du public dans les salles : 16h à 18h
- Démontage : 18h à 19h
- Jauge totale dans les différentes salles de l'Hôtel Béfranc : 75 personnes

Article 2 - Mise à disposition de locaux - Durée de la convention

Le gestionnaire met à disposition les différents lieux du Logis de l'Hôtel le Béfranc situé 7 route d'Augel 42380 Saint-Bonnet-le-Château.

La mise à disposition est consentie le samedi 13 juillet 2024. L'utilisateur est autorisé à utiliser les différents lieux de 14h à 19h.

Article 3 – Conditions d'utilisation

L'utilisateur ne pourra utiliser le lieu que conformément à son objet.

Contact :
Elise Fayolle, responsable du cinéma Cin'étoile de Saint-Bonnet-le-Château
elisefayolle@loireforez.fr
tél 04 77 50 562 21

Article 4 – Engagements des parties

4.1 Le gestionnaire

Le gestionnaire s'assure de la disponibilité des salles et déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à cette occupation.

Le gestionnaire s'engage à relayer et diffuser les outils de communication.

4.2 L'utilisateur

L'utilisateur s'engage à prendre les salles dans leur état actuel et désigne Elise Fayolle, responsable du cinéma Cin'étoile de Saint-Bonnet-le-Château, comme personne référente responsable du bon usage des lieux.

Toute dégradation dans les salles ainsi que le matériel provenant d'une négligence grave de l'utilisateur ou d'un défaut d'entretien devra faire l'objet d'une remise en l'état aux frais de l'utilisateur.

Sauf accord préalable, les salles ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles précitées par la présente convention.

Les risques encourus par l'utilisateur du fait de son activité et de l'utilisation des salles seront convenablement assurés par lui.

L'utilisateur est responsable de tout accident ou incident trouvant sa cause, tant dans un défaut de surveillance de sa part, que du fait des conditions d'organisation de ladite manifestation.

L'utilisateur se charge de la coordination et organisation de la journée.

L'utilisateur assure le montage et le démontage nécessaire à l'animation.

L'utilisateur s'engage à transmettre des outils de communication au gestionnaire pour relayer et diffuser l'information.

Article 5 – Incessibilité des droits

Le présent contrat étant conclu *intuitu personae*, l'utilisateur ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni sous-louer les lieux mis à disposition.

Article 6 – Conditions financières

Les salles du Logis Hôtel le Béfranc sont mises à disposition à titre gracieux.

Article 7 – Clause COVID

En cas d'impossibilité d'honorer le contrat pour cause de maladie (COVID) parmi les membres des équipes artistiques, de la structure d'accueil ou du fait d'une décision administrative, l'animation sera annulée.

Chaque partie fera en sorte que le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la réalisation de l'intervention soit assuré.

Article 8 – Assurances

L'utilisateur fournira au propriétaire la copie de son assurance responsabilité civile.

Le gestionnaire déclare avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant les salles mises à disposition à l'utilisateur contre tous risques d'incendie et de dégât des eaux.

Article 9 - Compétences juridiques

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Lyon, mais seulement après épuisement des voies de recours amiables

Fait à Montbrison,
le 28/03/2024

Logis Hôtel le Béfranc

Loire Forez agglomération



SARL LE BEFRANC
Hôtel Restaurant Traiteur
7 Route d'Augel
42380 St Bonnet le Château
Tél. 04 77 50 54 54
info@hotel-lebefranc.com
FR66950915074 / siret 950 915 074 00013
Capital 15000€